



AVOCATS SANS FRONTIERES HUMANITAIRES DU CAMEROUN (ASFH-CAM)
LAWYERS WITHOUT BORDERS HUMANITARIAN OF CAMEROON

Non Aux Violations Des Droits Humains !!!

No to Human Rights Violations

RAPPORT DE LANCEMENT OFFICIEL DE L'ASSOCIATION AVOCATS SANS FRONTIERES HUMANITAIRES DU CAMEROUN A L'HOTEL DJEUGA PALACE A YAOUNDE LE 23 MAI 2017

Le Mardi 23 Mai 2017, s'est tenue dans la salle de conférence GAROUA de l'Hôtel DJEUGA PALACE à Yaoundé, la cérémonie de lancement officiel des activités de l'Association Avocats sans Frontières Humanitaires du Cameroun en abrégé ASFH-CAM.

Débutée à 10 heures 30, par une prière dite par le révérend **MBOCK** pour remercier le tout puissant et lui donner toute la gloire, elle a pris fin aux environs de 13 heures.

Ont pris part à cette cérémonie de lancement, la représentante de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL), **Madame MBONGO Olive**, chef service en charge d'observations, d'investigations et d'alertes, la Commission des Droits de l'Homme du Barreau du Cameroun représentée par **Maître DJONKO Francis**, le Révérend Pasteur MBOCK, la présidente des femmes entrepreneurs du Cameroun, **Madame MOOTSO Alice**, l'ONG ANAPRODH ainsi que d'autres personnalités de la société civile tels que les Magistrats et les Avocats et aussi les médias en exercice comme la Radio Siantou, Magic FM, le Messenger, Nouvelle Expression, le quotidien Le Jour, le quotidien Mutations, Camer.be (site d'informations en ligne), les Télévisions Canal2, Equinox et Vision 4.

Environ cent(100) personnes, hommes et femmes confondus ont répondu à l'invitation de ce lancement officiel des activités de l'association Avocats Sans Frontières Humanitaires du Cameroun.

Cette journée a été articulée autour d'un programme détaillé ainsi qu'il suit :

- Arrivée et installation des invités
- Allocutions
 - Représentant du ministre de la justice
 - Représentant du Bâtonnier
 - Présidente de l'Association
- Présentation des membres du bureau par la Présidente.
- Présentation du plan d'action.
- Mise en ligne officielle du site web de l'Association.
- Photo de famille.
- Cocktail de clôture du lancement officiel de l'ASFH-CAM.

I- LA MISE EN PLACE

Afin de favoriser un bon déroulement des activités de l'Association ASFH-CAM, il a été convenu quelques règles entre les participants, entre autres :

- Le refus de faire les va et vient dans la salle de conférence pendant la cérémonie;
- Le respect du timing à rappeler par un time - keeper ;
- La mise sous silence des portables ;
- Refus intempestif de prise de photos pendant l'événement ;

II- LA CEREMONIE OFFICIELLE DE LANCEMENT DES ACTIVITES DE L'ASFH-CAM

Elle a été marquée par la présence massive des dirigeants des organismes non gouvernementaux, la société civile, les Magistrats et les Avocats ;

Après la prière d'ouverture, et une brève introduction de la Présidente de ASFH-CAM, **Maître TCHATAT Pèlerine**, celle-ci prenant la parole pour son allocution a souhaité la bienvenue aux participants et a fait la présentation de l'association avant de s'attarder sur le programme de la journée.

Elle a ensuite présenté les membres de son bureau qui l'accompagneront pour l'exécution des tâches et missions de l'Association :

Puis, le Secrétaire général de l'Association a expliqué comment se déroulera dans le prochain semestre son plan d'action à long et à court terme.

A- PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Elle a commencé à donner le contexte et la justification de la création de cette nouvelle Association ;

L'Association ASFH-CAM est une Association apolitique, à but non lucratif est constituée conformément aux dispositions de la **loi n° 90/053 du 19 Décembre 1990 portant sur la liberté d'association avec ses textes subséquents ;**

L'Association qui est bénévole regorge en son sein des Avocats ou tout Juriste désireux de réaliser les objectifs de l'organisation.

Elle se consacre notamment à :

- La défense des droits et libertés des personnes vulnérables ;
- La promotion et la protection des droits humains ;
- Attachement au respect scrupuleux du sacro-saint principe du procès équitable ;
- La prévention contre toute impunité d'actes de violations des droits de l'homme ;
- La promotion du droit à l'environnement ;

La Présidente a déclaré que pour atteindre ses objectifs, l'Association s'est dotée d'un bureau exécutif, des membres fondateurs et des membres bienfaiteurs qui ont déjà œuvré pour que celle ci soit créée ;

Elle a lancé un cri de solidarité et d'entraide nationale et internationale à tous ceux et aux organismes de la société civile adhérant aux idéaux de l'Association en leur qualité de défenseurs des Droits humains.

Elle les a remerciés pour leur engagement, détermination et dévouement ainsi tous les partenaires actuels de l'Association que sont :

- PROMO 008*
- UJAC Cameroun*
- DREAM LAW Association*
- APPRODH*
- Justice et Liberté*

B- PRESENTATION DU BUREAU EXECUTIF

Après la présentation exhaustive de l'association par la Présidente Maître TCHATAT Pèlerine, celle du bureau exécutif élargi aux chargés de missions, allant jusqu'aux aux membres actifs a suivi.

Le bureau comporte environ 9 (neuf) membres à savoir :

- Présidente : Maître TCHATAT Pèlerine, Avocat à Yaoundé
- Vice-président : Maitre Arrey Collins Avocat à LIMBE
- Secrétaire Général : Maitre MANDENG Antoine Avocat à Yaoundé
- Secrétaire Général adjoint : Maître ZOGO Désirée, Avocat à Douala
- Trésorier : Maitre TCHAKOUNTE Ghislain Avocat à Yaoundé
- Commissaire au compte Maitre NOUNAH Stephen
- Chargée de Mission N° 1 Maitre NYIMEDOCK Mireille Avocat à Yaoundé
- Chargée de Mission N°2 : Maitre BATINDI Née NGO MAKONDO Fernande Avocat à Yaoundé
- Chargée de Communication : Maitre BEJUKA Mildred Avocat à Yaoundé

La parole a été donnée ensuite au Secrétaire Général de l'Association pour la présentation du plan d'action de l'association.

C- PRESENTATION DU PROGRAMME D'ACTION DE L'ASSOCIATION ASFH-CAM

Le secrétaire Général en la personne de Maitre MANDENG Antoine a pris la parole pour dérouler ledit plan d'action qui s'étend à court terme et à long terme.

A court terme, l'Association se penchera :

-Pour une première activité sur les visites de prison dans (05) cinq prisons du Cameroun au cours de laquelle l'Association fera un Etat des lieux, dégagera des difficultés pratiques de l'administration pénitentiaire et elle définira les axes d'intervention concertée ;

-Pour la deuxième activité, une assistance juridique et judiciaire seront menées dans les prisons choisies pour aboutir à un désengorgement desdites prisons ;

Les centre sociaux bénéficieront également des cliniques juridiques afin de former et de sensibilisation des populations pour être informé leur Droit.

A long terme l'Association a structuré son plan d'action sur 5 ateliers :

1) Atelier d'information et de vulgarisation de la loi portant nouveau code pénale, notamment les dispositions de l'article 417 dudit code relatives aux peines alternatives

2) Atelier de sensibilisation des acteurs de la chaîne pénale dans les respects des lois protectrices des Droits humains

3) Atelier de Formation des défenseurs des Droits humains sur les mécanismes et instruments destinés à leur protection

4) Atelier de renforcement des capacités des défenseurs des droits humains sur leur rôle dans la protection des personnes vulnérables

5) campagne de sensibilisation des autorités publiques sur la nécessité de collaborer avec les défenseurs des Droits humains.

D- MISE EN LIGNE OFFICIELLE DU SITE WEB DE L'ASSOCIATION ASFH-CAM

Le Professeur TETCHOU Hugues d'écoles Doctorales de l'Université de Douala par une vidéo-projection, a mis en ligne officiellement le site WEB de l'association dont le lien est : www.asfhcam.org ;

Dans ce site, on y trouve des menus d'accueil, d'identification de l'association, d'actualités, de réalisations, rapports et documents ;

L'association est joignable aux numéros de téléphone suivants :

-242069323/ 00237 691 418 307

- Email : asfhcam@gmail.com

Une fenêtre a été ouverte au public pour l'enregistrement des plaintes et constats auxquels l'association se lance le défi de traitements en fonction des priorités et du degré de vulnérabilité des personnes qui en sont concernées.

Par la suite, une photo de famille a été prise avec les participants et la Présidente de l'association d'ASFH-CAM a convié tous à rejoindre le room de l'hôtel DJEUGA PALACE pour le cocktail de clôture prévu à cet effet.

Pour l'association

La Secrétaire Générale Adjointe

Me ZOGO Désirée ;

AVOCAT A DOUALA

Membre de la Commission des

Droits de l'Homme du Barreau

Du Cameroun

Autorisation N° 00000319/RDA/J06/SAAJP/BAPP. BP : 7931 Yaoundé, CAMEROUN. Tél : (+237) 691448307 / (+237) 242069323
Courriel : infos@asfhcam.org Site Web : www.asfhcam.org